



Edition provisoire

Friday 27 June 2025, morning

Compte rendu officiel des débats

Opening of the sitting No 27

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): La séance est ouverte.

Bonjour, chers collègues.

Je rappelle aux membres qu'ils doivent insérer leur badge avant de prendre la parole. Lorsque vous commencez votre intervention, veuillez appuyer une seule fois sur le bouton du microphone, attendre quelques secondes et commencer à parler.

Je rappelle également à l'Assemblée que les membres qui n'ont pas soumis de déclaration d'intérêt annuelle sont tenus de commencer toute intervention par une déclaration d'intérêt orale, conformément au paragraphe 20 du Code de conduite des membres de l'Assemblée parlementaire.

Le premier point à l'ordre du jour de ce matin est le débat libre. Je rappelle aux membres que ce débat porte sur des sujets qui ne sont pas déjà inscrits à l'ordre du jour et qui ont été approuvés par l'Assemblée.

Le temps de parole est limité à trois minutes. Les orateurs doivent commencer par indiquer le sujet qu'ils souhaitent aborder.

La parole est à Mme Petra BAYR, au nom du Groupe des socialistes, démocrates et verts. Mme BAYR, vous avez la parole.

Free debate

Mme Petra BAYR (Autriche, SOC, Porte-parole du groupe): Merci beaucoup, Theodoros,

Je voudrais parler du Bélarus, car je pense qu'en raison de toutes les guerres et de tous les graves problèmes auxquels nous sommes confrontés dans nos propres pays membres, nous avons souvent tendance à oublier d'autres régions d'Europe, qui sont également très importantes. Et nous avons tous salué, bien sûr, la libération récente de 14 prisonniers, dont Sergeï TIKHANOVSKY, ce qui est, bien entendu, une très bonne chose et un très bon exemple. Mais nous devons par ailleurs savoir que depuis la libération de ces 14 prisonniers, 20 autres ont été emprisonnés. Un citoyen américain, par exemple, a été libéré et un autre citoyen américain a été emprisonné en même temps. Et la plupart d'entre eux l'ont été pour des raisons qui

Dans ce compte rendu:

1. Les discours prononcés en français, en anglais, en allemand et en italien sont reproduits in extenso en français.
2. Les discours prononcés dans une autre langue sont résumés à partir de l'interprétation et sont signalés par un astérisque (*).
3. Les discours en allemand et en italien, in extenso dans ces langues, sont disponibles sur le site internet de l'Assemblée parlementaire.
4. Le texte des amendements est disponible au comptoir de la distribution et sur le site internet de l'Assemblée. Seuls sont publiés dans le compte rendu les amendements et les sous-amendements oraux.
5. Les corrections doivent être adressées au bureau 1081 au plus tard 24 heures après la publication du compte rendu.

ne sont pas du tout graves, comme le fait de s'exprimer ouvertement sur les réseaux sociaux, par exemple en critiquant LOUKACHENKO, ou en critiquant les élections de 2020 ou en critiquant de quelque manière que ce soit le régime et ainsi de suite.

C'est ce que nous constatons, en particulier avec les citoyens américains. Et je pense que la publication a été faite principalement pour avoir une bonne publicité, une bonne presse. Mais le régime de LOUKACHENKO utilise vraiment les prisonniers politiques comme une sorte de monnaie internationale. Et nous ne devons pas l'accepter. Nous constatons que toutes les répressions se poursuivent. Et cela signifie que nous devons vraiment faire pression sur le régime, parce qu'il est évident que les dictatures ne sont ouvertes à aucune négociation. Elles ne comprennent pas le langage de la négociation, malheureusement.

J'appelle donc l'Union européenne à maintenir les sanctions et à fermer toutes les voies possibles pour les contourner. Nous le voyons, par exemple, avec le Kali, qui est utilisé pour les engrais. Ils utilisent des entreprises fantômes ailleurs, par exemple en Ukraine, pour commercialiser leurs produits sur le marché européen. Il est donc important de combler les lacunes et de faire en sorte que les sanctions fonctionnent mieux.

Je voudrais également mentionner que le Bélarus est vraiment utilisé, ou mal utilisé, par la Fédération de Russie pour cette guerre d'agression en Ukraine. Nous savons que la plupart des Bélarusses ne veulent pas de cette guerre, mais ils y sont néanmoins forcés. Il s'agit là encore d'un sujet très préoccupant.

Permettez-moi, pour finir, de revenir sur les prisonniers politiques. Il existe maintenant une liste humanitaire qui comprend un peu plus de 20 personnes, un peu plus de 20 prisonniers, qui ont des problèmes de santé ou des enfants en bas âge. Et, comme nous le savons, le 3 juillet, la fête de l'indépendance sera célébrée au Bélarus. C'est une habitude d'amnistie, également d'amnistie pour les prisonniers.

Je demande donc à tous mes collègues d'essayer de faire pression, individuellement, pour que certains prisonniers soient libérés. Je le ferai pour Maria KOLESNIKOVA, c'est l'une des prisonnières les plus connues. Cela fait désormais plus de 500 jours qu'elle n'a aucun contact avec l'extérieur de la prison.

Alors, s'il vous plaît, agissons ensemble.

Merci.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Merci, Mme BAYR.

Au nom des Conservateurs européens, Patriotes & Affiliés, M. Oleksii GONCHARENKO.

M. GONCHARENKO, vous avez la parole.

M. Oleksii GONCHARENKO (Ukraine, CEPA, Porte-parole du groupe): Je vous remercie.

M. le Président,

Chers collègues,

Je voudrais aujourd'hui soulever plusieurs questions.

La première concerne les rapports et leur répartition malheureusement inégale entre les groupes politiques. Nous avons des chiffres et cette année, si nous prenons les rapports, 45 % des rapporteurs sont des représentants du Groupe des socialistes, démocrates et verts, 24 % du Groupe du Parti populaire européen, 22 % de l'Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe, 4 % des Conservateurs européens, Patriotes & Affiliés et 2 % du Groupe pour la gauche unitaire européenne.

Nous sommes un groupe encore plus important que l'Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe, par exemple, mais nous avons cinq fois moins de chances d'avoir des rapports et des rapporteurs que nos respectables collègues. Je pense que nous devrions surveiller cela de près au sein des commissions et que nous devrions avoir une répartition plus équitable entre les groupes politiques. Cela améliorera la situation et peut-être aussi l'acceptation des rapports, car nous constatons parfois que c'est assez difficile pour certains groupes. Mais s'ils sont davantage impliqués en tant que rapporteurs, je pense que la situation s'améliorera.

Je voudrais encore remercier l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Notre Secrétariat, l'Assemblée parlementaire, est devenu partenaire du Forum d'Odessa sur la sécurité de la mer Noire, qui s'est tenu pour la deuxième fois cette année dans ma ville natale, à Odessa. Ce fut un grand succès. Je tiens

à remercier l'APCE d'avoir été notre partenaire. Je tiens à remercier la Fondation Konrad-Adenauer, Lord Michael ASHCROFT et sa fondation. Je tiens à remercier la Fondation Hepatica en Suède pour avoir collaboré et permis la réalisation de cet événement.

Ce forum a été très important. Il se poursuivra l'année prochaine et j'espère que d'autres membres de l'APCE y participeront. Cette année, nous en avons eu beaucoup et j'espère qu'il y en aura encore plus l'année prochaine. Grâce à cela, nous créons une plateforme unique de coopération dans la région de la mer Noire, ce qui est extrêmement important.

Je voudrais encore dire que nous avons beaucoup parlé de l'Ukraine cette semaine. Et je remercie tous mes collègues pour cela. Je vous remercie de tout cœur, *щиро дякую* en ukrainien, merci beaucoup. Nous le voyons en Ukraine. Une partie de la résilience ukrainienne réside dans la société civile ukrainienne. Et nous en sommes fiers. Je suis le fondateur et je dirige le plus grand réseau ukrainien de centres éducatifs et culturels, les centres Goncharenko, qui comptent 41 centres dans tout le pays. Nous sommes fiers d'être une goutte d'eau dans l'océan du bénévolat et de l'entrepreneuriat social ukrainiens. Tout, l'éducation gratuite, la culture gratuite...

Je tiens à remercier nos partenaires, la Cisco Networking Academy, l'université de Pennsylvanie, la GIZ et le Gouvernement allemand, l'Alliance Clubs International, la National Open University de Taïwan et l'université Shih Chien pour leur coopération. J'espère que nous aurons d'autres partenaires et que nous travaillerons ensemble.

Merci encore, chers collègues, à vous tous.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Merci, Oleksii.

En ce qui concerne la première partie de votre intervention, permettez-moi de dire qu'il s'agit d'une question qui a été discutée hier soir au sein du Comité présidentiel. Votre président, M. Zsolt NÉMETH, a soulevé la question et nous en avons discuté de manière approfondie. Bien que j'aie demandé à mon cher ami Zsolt, j'aimerais avoir des éléments sur le nombre de demandes déposées par votre parti, parce que vous savez que, et je vais faire une blague en rappelant ce que Disraeli avait l'habitude de dire à propos des statistiques, il y a des mensonges, de sacrés mensonges et des statistiques.

Le résultat est tel que vous l'avez mentionné, je n'en doute pas, mais il doit, bien sûr, être lié à la demande. Si les demandes ont été satisfaites à 100 %, alors il y a un autre résultat que l'on peut tirer de vos points spécifiques, dont je ne doute pas, comme je l'ai dit une fois de plus, mais je vous remercie beaucoup.

Et oui, ce fut une semaine historique cette semaine où nous avons eu le plaisir et l'honneur d'avoir dans notre Assemblée, dans notre Hémicycle, le Président ZELENSKY, et bien sûr d'avoir été témoin de l'accord entre l'Ukraine et le Conseil de l'Europe pour le Tribunal international *ad hoc* pour le crime d'agression.

Je passe maintenant au collègue suivant, M. Richard BAKER. Richard, vous avez la parole.

M. Richard BAKER (Royaume-Uni, SOC): Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues,

C'est un privilège pour moi de faire mon premier discours ici en tant que membre de notre Assemblée Parlementaire, qui portera sur les droits des personnes en situation de handicap mentales. Cette Assemblée existe pour promouvoir les droits de l'homme de nos citoyens et nulle part la nécessité de garantir ces droits n'est plus urgente que pour les personnes en situation de handicap mental.

Avant d'être élue au Parlement britannique, j'ai travaillé avec l'organisation caritative Enable, membre britannique d'Inclusion Europe, qui représente plus de 20 millions de personnes en situation de handicap mental et leurs familles sur notre continent, y compris en Ukraine, où les personnes en situation de handicap souffrent particulièrement des actions criminelles du régime du Président Vladimir POUTINE. Dans toute l'Europe, les personnes en situation de handicap mental ont moins de chances dans l'éducation, dans l'emploi, et trop souvent elles ne reçoivent pas le soutien dont elles ont besoin dans leur propre communauté. Dans un trop grand nombre de nos États membres, nos lois sur la santé mentale signifient qu'une personne atteinte d'une déficience intellectuelle ou autiste peut être privée de sa liberté. Dans le cadre de mes fonctions à Enable, j'ai défendu la famille d'un jeune homme souffrant d'un trouble de l'apprentissage qui a été placé dans une institution sécurisée à plus de 160 km de son domicile pendant plus de 15 ans.

Il s'agit d'une situation d'urgence en matière de droits de l'homme qui se produit en ce moment même en Europe. Je me réjouis que le gouvernement britannique introduise de nouvelles lois sur la santé mentale afin que cela ne soit plus le cas à l'avenir en Angleterre et au Pays de Galles pour les personnes souffrant de déficiences intellectuelles. Je suis membre du Parlement de Fife en Écosse, j'espère donc que la loi changera également au Parlement écossais et que les parlements de toute l'Europe introduiront désormais des lois qui protègent les droits des personnes en situation de handicap mental, y compris dans les établissements de santé mentale.

Je sais qu'Inclusion Europe et d'autres organisations de personnes en situation de handicap ont écrit à cette Assemblée pour souligner leurs préoccupations concernant la proposition de protocole additionnel à la Convention d'Oviedo sur les droits des patients en relation avec les pratiques coercitives et les traitements de santé mentale. J'espère que ces préoccupations seront examinées attentivement par cette Assemblée, Monsieur le Président.

Il arrivera qu'une personne doive recevoir un traitement de santé mentale dans un environnement sécurisé, mais cela ne devrait jamais être justifié par la loi uniquement parce qu'elle a une déficience intellectuelle ou parce qu'elle est autiste. Il est temps pour nous d'agir afin que les personnes présentant une déficience intellectuelle soient véritablement incluses dans notre société, en permanence. Elles doivent toujours bénéficier du soutien dont elles ont besoin dans leur propre maison, dans leur propre communauté, près des gens qu'elles aiment, parce que c'est leur droit humain.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Je vous remercie, Richard.

La parole est à Mme Marianne BINDER-KELLER. Marianne.

Mme Marianne BINDER-KELLER (Suisse, PPE/DC): M. le Président,

Chers collègues,

Je voudrais exprimer mon inquiétude face à la menace croissante qui pèse sur les forces démocratiques en Europe. L'objectif du Conseil de l'Europe est de promouvoir la démocratie et de protéger les droits humains et l'État de droit en Europe. Le Conseil de l'Europe a été créé en réaction à l'une des plus terribles guerres menées en Europe par des forces liberticides, autocratiques, terroristes et racistes. La Seconde Guerre mondiale a été préparée par une propagande permanente, avec un tambourinage sur la liberté d'expression qui doit être restaurée, comme si les dictateurs, les autocrates et les narcissiques s'intéressaient vraiment à la liberté d'expression et au pluralisme. La Seconde Guerre mondiale a été préparée par une propagande permanente qui a conduit à l'abolition de la liberté, en toute liberté. Il faut s'imaginer cela. En pleine conscience, l'électeur constamment harcelé a mis un oui à la vraie question : "Voulez-vous élire des dictateurs qui vous laissent pour la dernière fois le choix de pouvoir voter ?" Tout cela a conduit à l'enfer de la Seconde Guerre mondiale, à l'assassinat de six millions de personnes juives et à des millions et des millions de morts dans le monde. Et nous nous sommes demandés comment en était-on arrivé à l'abolition de la liberté, à la nostalgie de la dictature en quelque sorte ?

Chers collègues, je ne peux pas m'empêcher de penser que nous sommes plus ou moins dans le même cas de figure. Il y avait une sous-estimation totale de l'État de droit, ce qui nous garantit la liberté et l'autodétermination. Pourquoi a-t-il été bafoué à l'époque ? Par indifférence, paresse, manque d'histoire, insouciance et stupidité. Je ne veux pas peindre le diable sur la muraille, mais les forces de dissolution de notre ordre libéral sont à nouveau en marche. Et si nous parlons ici des droits humains, de l'intégration, de la solidarité, de la tolérance, n'oublions pas en même temps qui garantit ces valeurs. Il s'agit de l'État de droit et de la démocratie. Et ils montrent aujourd'hui des signes de dissolution, avec ces manifestations où l'antisémitisme devient le dénominateur commun des courants extrémistes les plus divers, de toutes les provenances politiques, et parfois même des organisations terroristes. On le voit avec les drapeaux de l'État islamique au milieu de nos villes où les personnes juives sont menacées. Et aussi chez ceux qui, comme CHAMBERLAIN, conseillent à l'Ukraine de faire la paix pour que l'agresseur se calme enfin. Comme si la guerre d'agression contre un pays libre n'avait rien à voir avec toute guerre d'agression.

J'en viens à la conclusion. Vous connaissez *La Marche des veaux* de Bertolt BRECHT. Je cite volontiers les premières lignes :

"Derrière le tambour trottent les veaux, ils fournissent eux-mêmes la peau pour le tambour".

Le Conseil de l'Europe porte la responsabilité de la démocratie et de l'État de droit. Protégeons-les avec force grâce à nos constitutions. Plus jamais ça, c'est aujourd'hui.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Merci, Marianne. Brecht est mon préféré, je tiens à le dire. Surtout les *Histoires de Monsieur Keuner*.

La parole est à M. José María SÁNCHEZ GARCÍA.

M. José María SÁNCHEZ GARCÍA (Espagne, CEPA)*: Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Je voudrais faire quelques remarques générales sur l'immigration, pas spécifiquement en rapport avec les différentes résolutions qui ont été débattues cette semaine, mais peut-être quelques considérations plus générales. Nous débattons régulièrement de l'immigration au sein de cette Assemblée, mais, à mon avis, nous négligeons souvent certains aspects pertinents. Tout d'abord, la gauche européenne, les progressistes autoproclamés, à notre avis, représentent en fait une forme de régression culturelle, renonçant fondamentalement aux valeurs occidentales. La gauche progressiste semble penser qu'il existe une sorte de droit universel à l'immigration, sans aucune limite. La gauche radicale affirme que la migration économique devrait être complètement déréglementée.

Mais dans l'état actuel du droit international, et d'ailleurs du droit en vigueur dans l'Union européenne, ainsi que dans la grande majorité, voire l'ensemble, des États membres du Conseil de l'Europe, le statut des réfugiés et des demandeurs d'asile est garanti. C'est la base de la migration. Ce que dit la gauche est donc en contradiction avec la situation juridique actuelle. Elle peut, bien sûr, appeler à une réforme juridique. Mais je ne crois pas qu'il y ait un accord général sur ce point.

En résumé, selon la gauche dite progressiste, l'immigration illégale n'existe pas. Alors qu'en réalité, elle n'est pas conforme à la loi. Ils souhaitent donc la reconnaissance universelle d'un droit à l'immigration. Mais je ne crois pas que ce soit une aspiration à la justice. Je crois plutôt que cela va de pair avec l'idéologie marxiste, l'internationalisme. Je ne sais pas si ceux qui défendent le droit universel à la migration en sont conscients. Je m'en moque éperdument. Cela fait partie de l'héritage de l'idéologie marxiste qui est présent dans ce débat idéologique au 21^e siècle. La gauche affirme donc que le multiculturalisme est une valeur en soi et qu'il va de soi dans sa vision du monde. Il s'agit toutefois d'un axiome erroné. On peut être pour ou contre le multiculturalisme, on peut le voir de manière positive ou négative. Mais il faut respecter les deux points de vue et ceux qui ne le font pas s'attaquent à la liberté idéologique.

Nous avons une vision négative du multiculturalisme parce que, contrairement à d'autres pays, comme les États-Unis et le Canada, le multiculturalisme n'est pas une caractéristique des nations européennes. C'est un fait. En outre, un multiculturalisme illimité peut conduire à la dissolution de la culture européenne et, en fin de compte, contribuer au déclin de la civilisation occidentale.

Et je n'ai pas le temps de faire le dernier commentaire que j'aurais aimé faire.

Merci.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Nous vous remercions.

La parole est à M. Oleksandr MEREZHKO.

Avez-vous inséré votre badge ? Appuyez une fois sur le bouton.

M. Oleksandr MEREZHKO (Ukraine, ADLE): Maintenant, ça marche. Oui, c'est vrai.

Merci, Monsieur le Président.

Chers amis,

J'aime beaucoup ce format de discussion car il nous donne l'occasion de parler de questions vraiment importantes dans le cadre des activités de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, qui n'ont pas été abordées au cours de la semaine. Je voudrais soulever une question importante. Dans ma vie avant la politique, j'étais professeur de droit international, juriste international. Et je suis toujours attentif au droit international et à la manière dont il peut être mis en œuvre.

Cette semaine a été véritablement historique, non seulement pour le Conseil de l'Europe, mais aussi pour le développement du droit international. Je veux parler, bien sûr, de la création du Tribunal spécial pour le crime d'agression contre l'Ukraine. Mais il a toujours une marge d'amélioration potentielle. Et je voudrais attirer l'attention sur la manière dont le texte du statut pourrait être amélioré. Je veux parler, bien sûr, de l'article 1, qui traite de la compétence du Tribunal spécial. Selon cet article, qui est l'objet du crime d'agression et qui doit être jugé et faire l'objet d'une enquête par le Tribunal ? Des individus, des "personnes" comme il est dit dans le texte de cet article. Mais je suis fermement convaincu que si nous voulons vraiment que la justice internationale et le droit prévalent, nous devons traduire en justice non seulement les individus, mais aussi l'État lui-même. L'État russe.

Il existe un terme utilisé dans le discours juridique international : "État criminel". Et la Russie est un État criminel. En effet, si l'on considère le concept de crime d'agression, on voit clairement que le sujet de ce crime est l'État. En effet, quel est l'objet de l'agression ? Il s'agit d'une attaque armée, d'une agression d'un État contre un autre. C'est pourquoi il est extrêmement important d'inclure dans l'article 1 de la juridiction le terme "État".

Je voudrais également ajouter ici un autre sujet, un autre auteur du crime d'agression : les organisations criminelles. Le concept d'organisations criminelles a été créé par le tribunal de Nuremberg. C'est un point également important. Il ne peut y avoir de justice si nous ne traduisons pas en justice la Russie en tant qu'État. Et cela n'aura pas seulement des conséquences théoriques, mais aussi des conséquences pratiques majeures, car cela créerait des bases légales pour punir la Russie en tant qu'État. Par exemple, la confiscation des actifs souverains russes sur les territoires des pays européens en guise de punition pour les dommages infligés à l'Ukraine, en guise de réparations, comme une forme de responsabilité juridique internationale.

Il existe tout un concept solidement établi dans le droit international, le concept de responsabilité pénale internationale d'un État. Nous disposons de tous les outils scientifiques théoriques pour le faire.

Merci, chers collègues.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Merci beaucoup, Oleksandr.

Et maintenant, la parole est à M. Ivan RAČAN. Ivan.

M. Ivan RAČAN (Croatie, SOC): Je vous remercie.

Il y a trois jours, ici même, le Président de l'Ukraine, M. Volodymyr ZELENSKY, et le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, M. Alain Berset, ont signé le statut du Tribunal spécial pour le crime d'agression contre l'Ukraine. Il s'agit du premier tribunal de l'histoire moderne conçu exclusivement pour juger la décision de mener une guerre illégale, comblant ainsi le vide laissé par la Cour pénale internationale dans les affaires d'agression.

Cette signature intervient après deux ans de diplomatie ukrainienne et une prise de position décisive de quarante États membres du Conseil de l'Europe. Elle s'ajoute au registre des dommages créé lors du Sommet de Reykjavik en 2023 et au Centre international pour la poursuite du crime d'agression au sein d'Eurojust, formant ainsi une nouvelle architecture de la responsabilité.

Cependant, nous devons parler franchement de ce qu'est ce Tribunal, et de ce qu'il n'est pas.

En ce qui concerne la compétence. Il se concentrera étroitement sur les hauts responsables politiques et militaires qui ont planifié ou ordonné l'invasion, et non sur toutes les atrocités commises sur le terrain. Ces crimes relèvent de la compétence de la CPI et des tribunaux nationaux.

En ce qui concerne l'exécution. Comme à Nuremberg, le pouvoir de la CPI repose en fin de compte sur la détention. Si les accusés ne quittent jamais le territoire de l'État agresseur, les procès peuvent se dérouler par contumace ou être retardés, mais les mandats d'arrêt peuvent ne jamais être exécutés.

En ce qui concerne les ressources et la portée. Le budget, le personnel et même le lieu du Tribunal doivent encore être garantis. La reconnaissance universelle n'est pas automatique et certains partenaires doivent encore être convaincus.

Toutefois, compte tenu de toutes ces contraintes, la valeur de cette initiative est considérable. Elle signale que l'agression n'est pas un acte de realpolitik à oublier dans un règlement, mais un crime. C'est l'idée principale de cette initiative. Elle préserve les preuves aujourd'hui, dissuade les récidivistes demain et offre aux survivants la vérité que c'est la loi, et non la force, qui a le dernier mot.

Souvenons-nous donc de cette étape que nous avons franchie, mais gardons les yeux ouverts. Un tribunal ne peut à lui seul mettre fin à l'agression, à la destruction et au massacre, mais il peut priver l'envahisseur de son impunité et ancrer toute paix future dans l'obligation de rendre des comptes. En soi, ce n'est pas une mince affaire, et cela vaut tous les efforts que nous déployons aujourd'hui.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Merci, Ivan.

La parole est à Mme Albana VOKSHI.

Mme Albana VOKSHI (Albanie, PPE/DC): M. le Président,

Chers collègues,

Ce qui peut sembler être une question albanaise interne est en fait une menace pour la sécurité européenne et transatlantique.

De récentes enquêtes menées par Radio France et l'hebdomadaire allemand Die Zeit révèlent ce que de nombreux Albanais constatent déjà quotidiennement : l'Albanie est devenue une plaque tournante pour le blanchiment de l'argent de la drogue, au service de réseaux de trafiquants internationaux dont les opérations s'étendent à de nombreux pays de l'Union européenne. Il y a deux jours, Fox News, l'un des plus grands médias américains, a qualifié le Premier ministre albanais de "Ramaduro".

L'inquiétude grandit, et pas seulement pour l'Albanie. Les groupes criminels ne se battent plus pour légitimer leurs profits. L'Albanie résout ce problème, en offrant une porte d'entrée facile pour nettoyer et recycler les richesses illicites grâce à des projets de construction qui se chiffrent en milliards.

Mais il ne s'agit pas seulement de corruption. Il s'agit d'une véritable prise en main de l'État albanais par des intérêts criminels.

Les permis de construire sont délivrés non pas en fonction du mérite ou de la logique du marché, mais comme des récompenses politiques, souvent à des entités qui n'ont même pas de capital de base. Dans la plupart des cas, les véritables acteurs sont des réseaux criminels. Celui qui autorise le permis est le Premier ministre. Si vous venez à Tirana, aujourd'hui, elle est remplie de gratte-ciel, beaucoup sont en construction et beaucoup reçoivent des permis. Des milliards d'euros sont investis chaque année dans la construction. Mais plus de 40 % d'entre eux sont vides. À Tirana, le prix du mètre carré pour un appartement est plus élevé que dans de nombreux pays de l'Union européenne. Trois mille, cinq mille, voire dix mille maintenant. Je ne peux pas m'offrir ces appartements. Les Albanais ne le peuvent pas non plus. Si j'obtiens un prêt, j'ai besoin de cinquante à cent ans pour le rembourser. Alors, qui les achète ?

Ce que l'Union européenne a un temps bloqué en tant qu'amnistie fiscale formelle semble avoir été mis en œuvre silencieusement : un pacte caché entre la politique et le crime organisé. Comme l'a écrit Die Zeit, il y a deux jours, même les architectes internationaux invités par le Premier ministre se sont inquiétés de savoir qui achèterait les tours et s'ils ne légitimeraient pas involontairement le blanchiment d'argent.

Pourquoi est-ce que je soulève cette question ? Parce qu'il ne s'agit pas de détruire l'économie albanaise, il ne s'agit pas de l'Albanie. C'est l'intégrité financière de l'Europe qui est affaiblie. Une fois blanchis, ces fonds criminels pénètrent à nouveau dans l'Union européenne, faussant les marchés et sapant la concurrence loyale. Il s'agit d'une menace directe pour l'État de droit sur l'ensemble du continent.

Pendant ce temps, la population albanaise s'effondre et vieillit.

Un gouvernement contrôlé par les intérêts des trafiquants ne peut garantir la démocratie ou la stabilité. Il engendrera la confrontation, l'impunité et la déstabilisation régionale.

C'est pourquoi je demande instamment à cette Assemblée et au Conseil de l'Europe d'agir sans délai : d'enquêter sur l'origine des capitaux dans le boom de la construction en Albanie, d'examiner les liens politico-criminels et de soutenir la sensibilisation à la lutte contre la criminalité organisée.

Plus nous resterons silencieux, plus les dommages seront importants, non seulement pour l'Albanie, mais aussi pour les valeurs que nous prétendons défendre à travers l'Europe et la communauté transatlantique.

Je vous remercie de votre attention.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Merci Albana.

Et maintenant, c'est Mme Hripsime GRIGORYAN.

Mme Hripsime GRIGORYAN (Arménie, SOC): Merci, Monsieur le Président.

Je parlerai du processus de paix dans le Caucase du Sud.

L'Arménie et l'Azerbaïdjan sont sur le point de réaliser une percée historique. Après trois ans de négociations intenses, l'Arménie et l'Azerbaïdjan ont finalisé un projet d'accord en mars, créant ainsi l'opportunité de mettre fin au conflit et d'établir des relations basées sur la reconnaissance mutuelle de l'intégrité territoriale.

Malheureusement, l'Azerbaïdjan introduit de nouvelles conditions préalables, l'une concernant la dissolution du groupe de Minsk de l'OSCE et l'autre la constitution arménienne, qui contiendrait des revendications territoriales à l'encontre de l'Azerbaïdjan.

En ce qui concerne le groupe de Minsk de l'OSCE, l'Arménie partage l'approche selon laquelle une fois le conflit résolu, ces mécanismes ne sont plus nécessaires et propose de signer à la fois le traité de paix et la dissolution des organes du groupe de Minsk, de sorte qu'en fermant la page du conflit, nous puissions ouvrir une page de paix.

En ce qui concerne la Constitution, le moyen le plus court de répondre à la préoccupation de l'Azerbaïdjan, étant donné qu'il s'agit d'une préoccupation honnête, est de signer le traité car, au cours du processus de ratification, la Cour constitutionnelle d'Arménie, seul organe légitime pour interpréter la Constitution de l'Arménie, se penchera sur la question. Et étant donné que l'année dernière, un autre document, le statut des comités de délimitation de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan, a été ratifié et que la Cour constitutionnelle a décidé que ce document, qui stipule que la reconnaissance mutuelle de l'intégrité territoriale des deux pays est conforme à la Constitution arménienne, nous pouvons certainement dire que cette préoccupation de l'Azerbaïdjan sera facilement prise en compte.

L'Arménie souligne que le déblocage des liaisons de transport régionales dans le respect de la souveraineté, de l'égalité et de la réciprocité, qui est l'essence du projet "Carrefour de la paix" proposé par le gouvernement arménien, libérera le potentiel économique du Caucase du Sud, favorisant ainsi la prospérité, la stabilité et une paix durable. Cette initiative pourrait devenir une plate-forme essentielle pour la coopération régionale et le renforcement de la confiance.

C'est pourquoi, chers collègues, notre message à l'Azerbaïdjan est clair : pour l'éternité de notre souveraineté et le bien-être de nos peuples, le moment est venu de forger une paix institutionnelle. Cela renforcera la stabilité régionale au milieu des incertitudes actuelles et favorisera la paix bien au-delà des régions voisines et dans le monde entier. Et votre rôle, chers collègues, est essentiel pour continuer à maintenir le cap et à soutenir la finalisation de la paix institutionnelle.

Je vous remercie.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Merci, Hripsime.

C'est maintenant à M. Roland Rino BÜCHEL.

M. Roland Rino BÜCHEL (Suisse, ADLE): Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je vais dire quelques mots sur les relations entre le Conseil de l'Europe et l'UE.

La semaine dernière, et plus encore les derniers mois, m'ont amené à réfléchir sur le Conseil de l'Europe, et plus particulièrement sur l'Assemblée parlementaire. En fait, nous sommes tous d'accord pour dire que le Conseil de l'Europe devrait être le toit des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit pour les citoyens des 46 pays membres.

Malheureusement, cette image s'est de plus en plus déformée ces derniers temps. Je suis membre de ce Conseil depuis 2016. Au cours de ces neuf années, mon impression s'est renforcée que le Conseil de l'Europe s'est trop rapproché de l'Union européenne, tant sur le plan politique qu'institutionnel. C'est problématique.

Je me demande de plus en plus souvent où est notre fierté, notre fierté en tant que parlementaire agissant de manière indépendante ? Près de la moitié des États membres du Conseil de l'Europe, de 1946, vous le savez, ne font pas partie de l'UE. Pourtant, non seulement les récits politiques, mais aussi la fixation des priorités et, en fin de compte, les décisions prises en commission et ici, en plénière, sont de plus en plus dominés par la perspective et les intérêts de l'UE.

Notre assemblée parlementaire perd de plus en plus sa véritable force. Trop souvent, la majorité des membres de ce Conseil se sentent presque obligés de prendre en charge des agendas politiques centrés sur l'UE. Nous devrions redevenir un forum supranational et large. Un forum ouvert à différentes manières de penser et de voir les choses. Si nous nous engageons de plus en plus dans une voie à sens unique, nous affaiblissons notre institution. Acceptons à nouveau que le Conseil de l'Europe est un espace autonome de coopération entre des États d'horizons politiques, économiques et culturels différents. Nous avons besoin d'un juste équilibre. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions gagner et conserver la confiance des citoyens de nos pays membres.

Cette Assemblée a besoin de retrouver son indépendance. C'est pourquoi je conclurai en disant que nous devons écouter davantage les voix des citoyens de nos États membres et un peu moins celles des bureaucrates de Bruxelles.

Merci beaucoup.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Je vous remercie.

Cher Roland Rino, je pense que nous devrions être complémentaires, les deux organes, et nous pouvons travailler sur ce point.

Je pense que cette année où nous célébrons le 75^e anniversaire de notre Convention des droits de l'homme, c'est un bon début pour travailler avec nos collègues du Parlement européen. Nous ne devrions jamais oublier, et je suis d'accord avec la plupart de ce que vous avez dit, qu'il s'agit du seul organe qui travaille uniquement pour la démocratie.

Bien sûr, toutes les institutions se consacrent à la démocratie, mais nous sommes ici pour parler et pour soutenir la démocratie, les droits humains et l'État de droit en tant qu'unique institution au niveau mondial. Je vous remercie donc pour votre point de vue sur cette question très importante, à mon avis.

La parole est à Mme Naomi CACHIA.

Mme Naomi CACHIA (Malte, SOC): M. le Président,

Je voulais profiter de cette occasion pour clôturer ce qui a été une semaine incroyable et déterminante ici à Strasbourg, en particulier pour la délégation maltaise.

Nous sommes très fiers de la manière dont tout s'est déroulé. Nous sommes une petite équipe, d'un petit pays, avec de grandes ambitions, et nous avons toujours eu l'intention de faire en sorte que la Présidence maltaise ait un impact.

Mais je voulais aussi regarder vers l'avenir. Une fois rentrés chez nous, nous entamerons immédiatement une conférence ministérielle sur la protection des enfants contre les violences sexuelles. Le fait de mettre "enfants" et "violences sexuelles" dans la même phrase nous rappelle à quel point ce monde peut être mauvais. Cela nous rappelle aussi la responsabilité que nous avons de mettre en place des instruments puissants pour la protection de nos enfants. Bien que des progrès significatifs aient été accomplis à cet égard au cours des 15 dernières années, il est important de reconnaître que la violence à l'encontre des enfants, qu'elle soit physique, émotionnelle ou sexuelle, continue d'être présente de façon alarmante dans nos sociétés.

Les abus se produisent dans des endroits souvent familiaux, où l'enfant est censé se sentir en sécurité, à la maison ou à l'école. Et ce qui est vraiment déchirant, c'est que la transformation numérique contribue ou aggrave la portée de l'exploitation et des abus sexuels. En effet, elle crée une situation où le partage, la diffusion et la propagation de matériel abusif en ligne peuvent se faire en un seul clic. Ainsi, symboliquement, mardi prochain, le 1er juillet, date exacte de l'entrée en vigueur de la Convention de Lanzarote, nous tiendrons cette Conférence ministérielle informelle sur les droits de l'enfant.

Nous voulons réaffirmer notre engagement collectif et proposer une réponse plus forte et coordonnée pour aborder et prévenir l'exploitation et les abus sexuels des enfants. Nous devons continuer à enseigner aux enfants à signaler les abus, les professionnels doivent être formés et être mieux à même de reconnaître les signes d'abus et d'apporter une réponse appropriée et opportune. Enfin, nous devons vraiment veiller à ce que les enfants ne soient pas de simples destinataires passifs des politiques, mais des acteurs prioritaires dans l'élaboration d'un avenir plus juste, plus sûr et plus durable pour eux. Et ce n'est pas tout : nous devons vraiment écouter activement nos enfants et nos jeunes. C'est la seule façon pour nous, parlementaires, de protéger nos jeunes générations et de laisser derrière nous un monde dans lequel chaque enfant est en sécurité, écouté, à l'abri des abus et capable de réaliser ses rêves.

Je vous remercie de votre attention.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Merci, Naomi.

Et maintenant, c'est au tour de M. Vinzenz GLASER.

M. Vinzenz GLASER (Allemagne, GUE): Merci beaucoup, M. le Président,

Chers collègues,

Je commencerai par une nouvelle inquiétante en provenance de Hongrie. Le gouvernement hongrois de Viktor ORBÁN menace les manifestants d'amendes et les organisateurs et les personnes qui appellent à participer à la Pride de Budapest, même de peines de prison pouvant aller jusqu'à un an. Cette menace montre une fois de plus les tendances autoritaires de la Hongrie.

Le gouvernement fait fi des valeurs démocratiques et s'attaque sans scrupules à la liberté de réunion et aux voix critiques. Nous ne pouvons pas laisser cela se produire. Nous ne devons pas laisser faire et nous devons nous y opposer.

Mais aujourd'hui, je voudrais attirer l'attention sur un autre cas particulièrement alarmant, celui de Maja T., une personne engagée dans l'antifascisme, de nationalité allemande, et en détention préventive en Hongrie dans des conditions extrêmes. Maja a été extradé-e illégalement vers la Hongrie il y a exactement un an, dans la nuit du 27 au 28 juin 2024, car les conditions de détention n'ont pas été suffisamment examinées, notamment en ce qui concerne l'identité non-binaire de Maja.

La Cour constitutionnelle allemande a entre-temps déclaré l'extradition illégale, raison pour laquelle je souhaite, et même, je dois critiquer clairement les autorités allemandes et les responsables politiques, car je considère qu'il est de ma responsabilité, en tant que parlementaire et membre de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

Maja T. se trouve donc en situation d'isolement. Maja n'a pratiquement pas de contacts sociaux et souffre de conditions d'hygiène insuffisantes. La cellule n'a pas de fenêtre, Maja est surveillé-e toutes les heures et en plus, Maja se plaint de forts maux de tête, de fatigue et d'épuisement. Ce sont des conditions de détention inhumaines qui visent à briser systématiquement Maja.

Il y a 22 jours, Maja a entamé une grève de la faim pour protester contre ces conditions et la lenteur de son procès. Le père de Maja décrit la détention à l'isolement comme une torture psychologique. Le cas d'Ilaria SALIS, une enseignante italienne détenue dans des conditions similaires, montre également que ces pratiques ne sont pas isolées en Hongrie.

C'est pourquoi je demande la fin de l'isolement et la garantie de conditions de détention dignes, ainsi qu'une procédure transparente conforme aux normes internationales et le renvoi immédiat de Maja T. en Allemagne. Nous ne pouvons pas permettre qu'un État membre continue de bafouer l'État de droit et les droits humains. Il est de notre responsabilité de défendre les droits humains au sein de cette Assemblée.

Je vous invite donc tous à signer la déclaration concernant les conditions de détention de Maja T. Vous la trouverez tous dans l'application Pace.

Et envoyons ainsi un signal clair en faveur des droits humains, de l'État de droit et contre les tendances autoritaires croissantes en Europe.

Merci beaucoup.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Merci, Vinzenz, d'avoir mis à la lumière de cette Assemblée cette question très importante.

Pierre-Alain, je voudrais vous demander, et si les collègues sont d'accord, d'être le dernier orateur aujourd'hui. Pierre-Alain participe pour la dernière fois à cette Assemblée. Je pense donc que nous allons lui rendre hommage en étant le dernier orateur.

Je demande donc à M. Emmanuel FERNANDES de prendre la parole.

Avez-vous inérez votre badge ?

M. Emmanuel FERNANDES (France, GUE): Merci M. le Président,

Mes chers collègues,

En cette dernière matinée où nous nous réunissons pour cette semaine, je souhaite tirer la sonnette d'alarme sur la gravissime menace qui pèse sur notre continent et qui entraîne le piétinement des droits fondamentaux, la mise en danger de l'État de droit, et l'affaiblissement de la démocratie.

Ces attaques sont le fruit de l'extrême droite qui avance partout en Europe avec une stratégie assumée, consistant à saper les contre-pouvoirs, restreindre les libertés et gouverner par la peur. La Hongrie de M. Viktor ORBÁN en est l'exemple le plus manifeste. Depuis 2010, l'État de droit y est méthodiquement affaibli. La justice y est mise sous tutelle, les médias sont muselés, les ONG entravés, la constitution modifiée. Le régime hongrois a fait des personnes minorisées une cible centrale, en particulier les femmes et les personnes LGBTI, de plus en plus stigmatisées et invisibilisées. Le mariage et l'adoption pour toutes et tous y sont interdits ; les contenus pro-LGBTI censurés. Cette année, un nouveau cap a été franchi. La Pride de Budapest a été interdite. Ce n'est pas une décision administrative, c'est évidemment une décision politique, un message de haine envoyé à toute une communauté.

Ne nous y trompons pas. De par sa durabilité, M. Viktor ORBÁN se trouve être l'aiguillon de l'extrême droite européenne. Son idéologie réactionnaire inspire et inhibe des partis comme le Rassemblement National en France, avec qui il échange publiquement de ses stratégies autoritaires et de ses pratiques rétrogrades. Au début du mois de juin, une brochette rance, alignant des responsables politiques européens plus toxiques les uns que les autres, héritiers du fascisme et prétendants dictateurs, s'est réunie en France pour un concours de claquement de bottes. Mais ils ne nous impressionnent pas.

Puisque nous sommes ici garants du respect des droits humains, de la démocratie et de l'État de droit, nous nous dressons et nous nous dresserons toujours contre cette menace fasciste. Depuis la Hongrie, l'offensive anti-LGBTI se répand à travers l'Europe, alimentée par des discours de haine, des législations discriminatoires et des attaques coordonnées. Un véritable front commun contre les droits fondamentaux est en train de se structurer. Face à cette offensive réactionnaire, le Conseil de l'Europe ne peut pas se taire. Nous ne laisserons pas nos valeurs devenir des slogans creux. Nous ne laisserons pas tomber les citoyennes et citoyens hongroises et hongrois. Nous continuerons de défendre les droits des personnes LGBTI partout en Europe, dans cet hémicycle, dans nos parlements respectifs, mais nous le ferons aussi dans la rue. Et mes collègues Mme Manon AUBRY, Mme Emma FOURREAU et d'autres eurodéputés seront présentes et présents à la Pride interdite de Budapest ce samedi 28 juin, pour être aux côtés de celles et ceux qui luttent et qui résistent contre la bête immonde, pour témoigner de notre solidarité et pour rappeler que ces luttes sont aussi les nôtres.

Plus que jamais nous devons tenir bon, nous tiendrons bon et nous repousserons la vague réactionnaire et autoritaire pour réaliser le projet humaniste et universel correspondant aux valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe, n'en déplaise aux révisionnistes et aux incendiaires sur les sièges face à moi, qui croient pouvoir détruire ce que nos prédécesseurs ont construit pour l'intérêt général humain.

Je vous remercie.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Merci, Emmanuel.

Et maintenant, chers collègues, je vais donner la parole en tant que dernier orateur de cette séance et de cette troisième partie de session à notre collègue suisse, M. Pierre-Alain FRIDEZ, qui vous fait l'honneur de sa présence et de son travail au sein de cette Assemblée depuis 10 ans.

Pierre-Alain, vous avez la parole.

M. Pierre-Alain FRIDEZ (Suisse, SOC): Merci, M. le Président,

Chers collègues,

Je suis arrivé au Conseil de l'Europe en janvier 2016. Voilà près de dix ans, un honneur pour moi. J'entrais dans le temple de la démocratie, de l'État de droit et du respect des droits de l'homme.

J'allais participer, même modestement, à la construction d'un monde plus juste et d'une Europe plus solidaire, 2015 et la crise migratoire syrienne étaient passées par là. Un million de réfugiés venaient d'être acceptés par Madame Angela MERKEL en Allemagne.

Je croyais que l'heure d'une Europe ouverte et charitable était venue. Je croyais, j'espérais. Pendant ces dix années, je me suis investi pleinement dans les travaux de la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées et j'ai parcouru l'Europe et même au-delà. Et j'ai tout vu. Les camps de réfugiés en Jordanie, en Grèce, à Lesbos, à Tenerife, en Bosnie-Herzégovine.

Comme rapporteur général contre la détention des enfants migrants, j'ai vu des lieux pleins d'humanité et porteurs d'espoir en Grèce. Et parmi les jeunes présents, j'ai vu une jeune réfugiée congolaise de 13 ans, enceinte de sept mois après un viol en traversant la Méditerranée. J'ai vu des enfants détenus derrière des barreaux, des barbelés en Hongrie. J'ai parcouru la lande de Calais, l'horreur absolue. Je me suis rendu à la frontière entre le Bélarus et la Pologne et j'ai rencontré une famille kurde de quatre enfants, dont la maman venait de décéder suite à une fausse couche dans le froid glacial d'une forêt polonaise, victime à la fois de la guerre hybride menée par le dictateur Alexandre LOUKASHENKO et de l'intransigeance des protecteurs d'une frontière.

À l'occasion de l'élaboration d'un rapport sur la coopération et le développement, une réponse aux migrations, je me suis rendu au Burkina Faso, en Afrique, et j'ai ressenti un espoir dans la volonté de nombreux habitants de relever leur pays et de créer les conditions d'un décollage économique permettant d'offrir un avenir sur place aux jeunes générations plutôt que d'aller mourir en Méditerranée. J'y ai tellement cru que j'ai participé financièrement à l'achat d'un tracteur collectif pour les paysans d'une coopérative locale. J'y ai cru, mais les troubles récents dans le Sahel semblent avoir anéanti ces espoirs. J'ai bien perçu, par ailleurs, les menaces que faisaient peser les changements climatiques sur la problématique migratoire.

Dans le cadre de la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable, j'ai été confronté à travers des rapports à la misère et à la pauvreté extrême des enfants, à la maltraitance des enfants dans les institutions publiques et religieuses, avec une visite particulièrement marquante dans les environs de Bucarest, dans un des orphelinats de la mort de bien sinistre mémoire du temps de Nicolae CEAUȘESCU.

J'ai vu beaucoup de choses et j'ai un peu perdu mes illusions et l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine n'a fait qu'empirer mes sentiments. Au moment où des décisions cruciales sur les questions climatiques et les inégalités sociales devraient s'imposer, la situation géostratégique provoque l'achat massif d'armement.

Un monde qui se referme au lieu d'ouvrir des pistes pour un monde meilleur. Et j'ai aussi depuis quelque temps remarqué que le froid de l'intolérance et de l'exclusion gagnaient progressivement certaines travées de cet hémicycle. La CEDH est contestée, les tendances centrifuges gagnent du terrain. Contestées, certaines délégations se retirent. Jusqu'à quand ? Jusqu'où ?

Chers collègues, chers amis, et pour certains, chers camarades, après dix années et treize rapports plus loin, je prononce ce jour mon dernier discours devant cette noble enceinte. Mon cœur est un peu lourd, mais je vais quitter des gens que j'aime, des amis sincères, des amitiés sincères, des combats qui passionnent.

Je vous confie la lourde responsabilité de relever les énormes défis qui se lèvent devant nous. Je sais que vous allez unir toutes les forces de bonne volonté pour repousser les vents contraires qui menacent notre institution et la CEDH. Car comme moi, vous croyez toujours à une Europe ouverte sur le monde, respectueuse des droits des plus faibles et empreinte de sentiments de justice et de solidarité.

Merci.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Cher Pierre-Alain, après notre rencontre hier après-midi dans mon bureau, je t'ai écrit un message d'adieu que je vais te lire maintenant.

Il n'est pas fréquent de rencontrer un collègue d'un autre groupe politique et de ressentir immédiatement un lien d'intérêt commun. Mais c'est exactement ce qui s'est passé avec toi. Bien qu'issus de familles politiques différentes, nous avons travaillé côte à côte pendant des années au sein de la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées, unis par une boussole commune : la dignité humaine. En tant que médecin, vous avez apporté de l'empathie. En tant que parlementaire, vous avez apporté la raison. Et en tant qu'humaniste, vous avez apporté du cœur. J'ai beaucoup appris de toi, de ton calme, de ta persévérance et de ton sens profond de la justice. Ton départ laisse un vide discret mais indéniable. Ta voix, toujours posée, réfléchie et empreinte de compassion plutôt que d'idéologie, me manquera profondément.

Merci, cher Pierre-Alain, pour ton amitié fidèle, ton exemple inspirant et ton engagement sans faille auprès de ceux qui avaient le plus besoin de toi. Je te souhaite bonheur et sérénité sur les routes nouvelles qui s'ouvrent à toi.

Progress report of the Bureau and the Standing Committee (continued)

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Chers collègues,

Le débat est clos et je dois dire que je suis très heureux que les participants soient de plus en plus nombreux à participer à notre débat libre du vendredi.

L'ordre du jour appelle la discussion du rapport d'activité du Bureau et de la Commission permanente (Doc. 16198 Addendum 3).

Le Bureau a proposé plusieurs renvois en commission. Les saisines des commissions doivent être soumises à la ratification de l'Assemblée aux termes de l'article 26.3 du Règlement. Toute objection soulevée avec succès à l'encontre de ces renvois sera renvoyée au Bureau.

Y a-t-il une objection ?

Non.

Nous devons maintenant nous prononcer sur les autres décisions du Bureau figurant dans son rapport d'activité. Y a-t-il des objections ?

Il n'y a pas d'objection.

Nous sommes arrivés au terme de nos travaux. Je voudrais remercier tous les membres de l'Assemblée, en particulier les rapporteurs et les présidents des commissions pour leur travail acharné au cours de cette partie de session.

Je tiens à remercier tous les vice-présidents qui ont contribué au bon déroulement de nos séances. Il s'agit de : Mme Bernadeta COMA, Lord Don TOUHIG, M. Bertrand BOUYX, M. Nicos TORNARITIS, M. Marko PAVIĆ, Mme Miapetra KUMPULA-NATRI et M. Andries GRYFFROY.

Je tiens également à remercier le personnel, le personnel technique et les interprètes, permanents et temporaires, qui ont travaillé dur pour faire de cette partie de session un succès.

La quatrième partie de session de la session de 2025 se tiendra du 29 septembre au 3 octobre 2025.

Je déclare close la troisième partie de la session de 2025 de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

La séance est levée.

Je vous souhaite de bonnes vacances d'été.